

Saint-Denis, le 12 octobre 2009

M. Nacer MEDDAH
Préfet de la Seine Saint-Denis
Préfecture
1, esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY Cedex

Didier Pallard
maire

Boîte postale 269
93205 Saint-Denis
cedex

TÉLÉPHONE :
01 49 33 66 66

TÉLÉCOPIE :
01 49 33 69 69

Monsieur le Préfet,

Dix personnes occupant l'immeuble situé 76, rue Gabriel Péri à Saint-Denis, ont entamé une grève de la faim depuis le 7 octobre 2009.

Sekou Samassi, Djakaridja Dao, Yacouba Diabaté, Seikhou Oumar Sow, Adama Fofana, Lassina Koné, Hamidou Diabaté, Oumar Dramé, Moussa Koné et Yssif Sidibé, qui attendent depuis plusieurs mois une réponse à leur demande de titre de séjour ont reçu, en juillet dernier, pour certains un avis défavorable, pour d'autres un avis favorable conditionné à l'obtention d'un CERFA signé par l'employeur.

Leur décision de recourir à une forme d'action qui met leur vie en danger est le signe d'un grand désespoir. Elle vient après dix années de survie dans cet immeuble, propriété, je vous le rappelle, à 80% d'un individu reconnu pour être un marchand de sommeil sur d'autres biens qu'il possède mais qui semble curieusement intouchable.

Je rappelle également que si ce propriétaire ne perçoit pas de loyers depuis quelques années, il en a perçu durant toute une période et avait alors entamé une procédure de recouvrement, par le biais des impôts, auprès de ses « locataires ». Certains d'entre eux ont reçu un tiers détenteur sur salaire de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Cette grève de la faim vient surtout après une grande déception. En effet, l'annonce faite par Monsieur le Sous-préfet aux délégués en présence de leurs soutiens, le 24 juillet dernier, de l'attribution d'une quarantaine de titres de séjour, avait suscité un immense espoir. Or, depuis cette date, les récépissés tant attendus ne sont jamais arrivés au 76, rue Gabriel Péri.

Suite aux problèmes de plombémie rencontrés par neuf familles et face à la défaillance du propriétaire majoritaire, l'Etat a procédé à des travaux de peinture contre le saturnisme. Toutefois, ces travaux ont révélé l'état



d'insalubrité avancée de cet immeuble qui fait l'objet d'un arrêté de péril imminent depuis octobre 2008. En effet, des plafonds se sont effondrés et plusieurs logements ont été murés, contrariant l'opération tiroir prévue pour reloger les personnes en attente soit d'un logement pérenne, soit d'un titre de séjour.

Les travaux palliatifs réalisés dans la précipitation et le blocage de la régularisation d'un bon nombre d'occupants rajoutent au sentiment d'incompréhension concernant l'attitude de l'Etat.

Aussi, comme l'a fait de son côté Patrick Braouezec, député de la circonscription, dans un courrier daté du 26 août dernier, je vous demande de bien vouloir accorder un rendez-vous en urgence aux représentants de ces habitants, qui ont toujours fait montre de sérieux et d'honnêteté.

Je suis prêt à accompagner une délégation pour vous faire part de la situation de ceux qui, ayant un conjoint ou une conjointe en situation régulière ainsi que des enfants nés en France, revendiquent une régularisation au titre de vie privée et familiale ainsi que de la situation de ceux qui ont reçu un avis défavorable alors qu'ils ont fourni de nouveaux éléments dans leurs dossiers.

Vous remerciant par avance de votre bienveillante attention, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de toute ma considération.

Bien à vous

